

## SANTÉ

**Le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH) publie ses propositions pour 2007. Il prône une stratégie offensive du public face aux cliniques et plaide pour une rémunération à l'acte des médecins hospitaliers.**

# **Les directeurs d'hôpital public appellent à regagner les activités conquises par le privé**

« Réagir ». Le syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH), majoritaire, publie aujourd'hui un manifeste alarmiste à l'adresse des candidats à la présidentielle. « *L'effondrement de la chirurgie publique doit servir de leçon, souligne Philippe El Saïr, président du SNCH. Les hôpitaux perdent leurs meilleurs éléments captés par le privé. Hors CHU, la chirurgie soit a tout simplement disparu, soit est cantonnée à l'aval des urgences.* » Pour les directeurs d'hôpital, « *si des mesures courageuses ne sont pas prises rapidement, on aboutira à un service public marginalisé, se réduisant à la prise en charge des urgences et des activités non rentables.* » Et les cliniques continueront de s'imposer, notamment sur la prise en charge du cancer.

Un statut « *préhistorique* »

Le SNCH demande ni plus ni moins la remise à plat du statut « *préhistorique* » des praticiens hospitaliers. Principale proposition : rémunérer les médecins 50 % à l'acte, 50 % de façon forfaitaire, et laisser aux directeurs les pleins pouvoirs de les nommer. De manière générale, « *tous les cadres médicaux, administratifs et techniques, devraient voir leur rémunération modulée en fonction des résultats atteints* », souligne Philippe El Saïr, conscient de se heurter à un « *tabou* », mais qui appelle à des choix pragmatiques : « *La chirurgie a été victime du poids des corporatismes. Résultat : le dogme a eu raison du service public. L'alternative pour l'avenir est simple : soit l'hôpital recrute les meilleurs, soit il sera cloué au sol pour vingt ans.* »

L'autre conclusion du SNCH, c'est qu'il faut inciter financièrement les hôpitaux à réduire les flux de malades aux urgences, « *qui asphyxient les établissements et les empêchent de développer des activités spécialisées et programmées* ». Cette stratégie de reconquête implique aussi le passage accéléré à un mode de rémunération des établissements à 100 % en fonction de l'activité (contre 50 % prévus en 2007), comme c'est le cas pour les cliniques, « *afin de pouvoir se battre à armes égales* ». Le SNCH pointe notamment « *l'impossibilité actuelle des hôpitaux à développer les soins de suite* ».

Ce manifeste survient après la contribution de la Fédération hospitalière de France (« *Les Echos* » du 6 décembre) et celle de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), qui, consciente d'être parfois en situation de monopole au niveau local, a évoqué la nécessité de limiter les dépassements d'honoraires des praticiens libéraux. Le privé, qui prône une régulation de ses propres tarifs, et le public, qui réclame une rémunération à l'acte de ses médecins : ces propositions iconoclastes illustrent bien la prise de conscience des changements que va engendrer la chute du nombre de

médecins d'ici à 2020. Mais sur lesquels les principales formations politiques restent discrètes.

**ÉTIENNE LEFEBVRE**